

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE-RENDU N° 2021/02

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 février 2021 à 20 h

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois février à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 18 février 2021, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 14
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

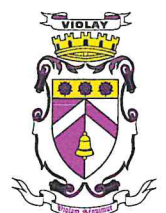
Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
COLLON Colette
POIRON Jean-Pierre
ESCOFET Danièle
BISSAY David
PERRIER Guy
SERRAILLE Joëlle

DENIS Chantal
CHAVEROT Gilbert
GIROUD Marc
LAURENT Michel
BLANCHARD Valérienne
LAURENT Maël

Excusé : LANGE Audrey (pouvoir à PALAIS Jean-Claude)

Désignation du secrétaire de séance : BISSAY David



Ordre du jour :

1. **Présentation Gestion des Déchets par Georges ROCHETTE, vice-président en charge de la gestion des déchets à Forez-Est**
2. **Délibérations** : Comptes Administratifs & Comptes de Gestion 2020 ;
3. **Délibération** : Clôture du budget ZA « Les 4 Croix » ;
4. **Délibération** : Clôture du budget Lotissement « Les Violettes » ;
5. **Délibération** : Actualisation de la délibération concernant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
6. **Délibération** : Assainissement centre bourg : Demande de subvention au Département ;
7. **Délibération** : Assainissement + Eau pluviale : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre du plan de relance ;
8. **Questions diverses**

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 08.09.2020**

<i>Séance du 19/01/2021</i>	
2021.01.01	<i>Approbation du règlement intérieur du conseil municipal</i>
2021.01.02	<i>Approbation de la convention d'adhésion aux prestations "Hygiène et sécurité"</i>
2021.01.03	<i>Suppression de 5 postes au sein du personnel communal au 1er mars 2021</i>
2021.01.04	<i>Approbation de la convention entre la commune et Violay & Forez Est pour l'instruction des autorisations d'urbanisme</i>
2021.01.05	<i>Autorisation n° 01 donnée au Maire pour engager et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021</i>

I - Présentation Gestion des Déchets par Georges ROCHETTE, vice-président en charge de la gestion des déchets à Forez-Est

La loi nous oblige à uniformiser nos collectes de déchets. Du fait de la fusion des anciennes communautés de communes, FOREZ-EST est donc tenue d'uniformiser les différents systèmes de collectes aujourd'hui en place sur 5 secteurs différents. G. Rochette nous rappelle que le coût engendré par les OM, ne comprend pas seulement la collecte mais également le fonctionnement des différentes déchetteries du territoire et les coûts de tri (verre, plastique, papier, déchets verts, etc...).

Certains secteurs sont en TEOM (Taxe indexée sur la taxe foncière), d'autres en REOM (Redevance indexée sur la collecte elle-même dans un budget spécifique) et les derniers en REOMI (redevance incitative, indexée sur ce qui est effectivement collecté comme c'est le cas pour Violay). L'uniformisation doit se faire en deux temps : La première étape est d'uniformiser la collecte et le règlement soit par la taxe, soit par la redevance. Ensuite, le second temps sera consacré à la mise en place de l'incitatif.

Le budget spécifique « ordures ménagères » doit être un budget à part et doit s'équilibrer. Il est de l'ordre de 7,5 M€. Or, il se trouve que, en ce qui concerne Violay et les communes de l'ancienne communauté de communes de Balbigny, le budget était en fort déficit. Jusqu'à présent, FOREZ-EST avait fait le choix d'utiliser les excédents pour combler ce déficit, mais les excédents ayant été utilisés, il faut dès 2021, assurer l'équilibre. C'est pourquoi, une augmentation de 16% sera appliquée dès cette année sur la facturation.

Cette augmentation comprend plusieurs points pour le système REOM :

*L'augmentation de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes) imposée par l'Etat, qui passera de 12 € la tonne (pour 2021) à 67 € la tonne, soit un total de 80.000 € en 2021 ;

*Le rééquilibrage des anciens budgets (250.000 € sur la REOM) ;

*L'intégration du personnel dédié aux OM (100.000 €) ;

* L'augmentation du coût du tri, pratiqué par les prestataires qui ne sont que 2 sur le marché et qui de fait, imposent des augmentations que nous ne pouvons pas éviter. Cette hausse sera de 40 € la tonne en 2021, soit un total de 70.000 €.

Afin de mettre en place cette unification du système en 2022, une étude approfondie est actuellement en cours et le choix du mode de règlement sera pris en juin 2021.

Mme le Maire intervient sur le ramassage du carton qui existait auparavant sur la communauté de communes de Balbigny et qui n'est plus assuré par le prestataire. Certaines entreprises du secteur s'adressent à la Sté DUBUIS de Fourneaux mais ce service est payant, à raison de 76,22 € HT la location de la benne, 74,50 € HT pour le transport, et 20 € HT la tonne pour le traitement des cartons. De plus, ceci nécessite un fonctionnement complexe dans la mesure où il faudrait une personne pour s'assurer que ce qui rentre dans le container n'est que du carton et non pas autre chose, comme on le voyait par le passé. G. Rochette confirme qu'une étude à l'échelle de FOREZ-EST est en cours.

L'étude des containers de tri enterrés est également en cours actuellement. Deux sites ont été identifiés : place Giroud et place de la Mairie, aux emplacements des containers actuels. Un troisième serait souhaitable et est étudié à proximité de l'immeuble de Loire Habitat. Toutefois, FOREZ-EST recommande d'y inclure des containers OM. Cette faisabilité a déjà été étudiée pour la maison de retraite, elle est en cours pour la place Giroud et le 3^e emplacement. L'avantage de ces containers est qu'ils évitent aux habitants du centre bourg d'avoir à stocker leurs déchets pendant 2 semaines à l'intérieur de leur appartement. Le terrassement est à la charge de la commune et les containers et leur entretien à la charge de FOREZ EST. G. Rochette proposera d'ailleurs qu'ils soient affectés au budget général afin de ne pas alourdir le budget OM d'une part, et d'autre part parce que la pose de containers enterrés fait partie de l'aménagement du territoire en embellissant les centres-bourgs.

Un ambassadeur du tri par commune a été désigné, pour Violay, il s'agit de Jean Claude PALAIS. Le tri est l'affaire de tous, pas seulement pour une question de coût mais également et surtout, pour la protection de notre environnement.

Mme le Maire remercie chaleureusement Mr Georges ROCHETTE de son intervention, en saluant la complexité de la tâche qui lui incombe et sa volonté de réduire au maximum l'impact sur les habitants.

2- Délibérations : Comptes Administratifs & Comptes de Gestion 2020

➤ Commune :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2020	1 182 495.89 €	1 458 222.84 €
- Dépenses 2020	1 019 436.45 €	1 218 714.89 €
=Résultat 2020	163 059.44 €	239 507.95 €
Résultat 2020	163 049.44 €	239 507.95 €
+Résultat reporté 2019	-400 395.28 €	212 177.36 €
=Résultat de clôture	-237 345.84 €	+ 451 685.31 €
+ Restes à réaliser :		
<i>Recettes</i>	177 200.00 €	
<i>Dépenses</i>	220 459.00 €	
= Résultat Final	- 194 076.84 €	+ 451 685.31 €

◆ LE CONSEIL MUNICIPAL : (POUR : 11/14 - ABSTENTIONS : 3) (LAURENT Michel BLANCHARD Valérianne, LAURENT Maël)

➤ **Approuve le compte de gestion 2020,**

➤ **Approuve les restes à réaliser en investissement :**

- ◆ En dépenses : 177 200 €
- ◆ En recettes : 220 459 €

➤ **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2020 :**

- ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 451 685.31 €
- ◆ Un déficit d'investissement de : - 194 076.84 €
- ◆ Soit un excédent total de : + 257 608.47 €

➤ **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**

- ◆ Affecte au BP 2021, une partie de l'excédent pour couvrir le déficit d'investissement, Soit la somme de 194 076.84 €
- ◆ Affecte le solde de l'excédent en section de fonctionnement du BP 2021 (recettes chapitre 02) : Soit la somme de 257 608.47 €

Pour mémoire la somme reportée de l'année 2019 au BP 2020 était de 212 177 €

➤ **Assainissement :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2020	135 266.59 €	147 650.63 €
- Dépenses 2020	131 616.21 €	85 701.42 €
=Résultat 2020	3 650.38 €	+ 61 949.21 €
Résultat 2020	3 650.38 €	61 949.21 €
+Résultat reporté 2019	- 86 192.59 €	+ 38 403.09 €
=Résultat de clôture	- 82 542.21 €	+ 100 352.30 €
+ Restes à réaliser :	/	/
= Résultat Final	- 82 542.21 €	+ 100 352.30 €

➤ LE CONSEIL MUNICIPAL : (POUR : 12/14) – (ABSTENTIONS : 2 – M. LAURENT Michel et M.LAURENT Maël)

➤ **Approuve le compte de gestion 2020,**

➤ **Approuve les restes à réaliser : NEANT**

➤ **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2020 :**

- ◆ Un déficit d'investissement de : - 82 542.21 €
- ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 100 352.30 €
- ◆ Soit un excédent final de : + 17 810.09 €

➤ **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**

- ◆ Déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001), Soit : 82 542.21 €

➤ **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**

- ◆ Couverture du besoin de financement en investissement (recettes compte 1068), au BP 2021, Soit : 82 542.21 €

- ◆ Excédent de fonctionnement reporté au BP 2021 (recettes au compte 002) ; Soit : 17 810.093€

➤ **Photovoltaïques :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2020	21 328.33 €	33 814.22 €
- Dépenses 2020	21 328.33 €	32 791.53 €
=Résultat 2020	/	1 022.69 €
Résultat 2020	/	1 022.69 €
+Résultat reporté 2019	-1 248.33 €	13 711.45 €
=Résultat de clôture	-1 248.33 €	14 734.14 €
+ Restes à réaliser :	/	/
= Résultat Final	-1 248.33 €	14 734.14 €

LE CONSEIL MUNICIPAL : (POUR : 14/14)

- **Approuve le compte de gestion 2020 proposé par le trésorier**
- **Approuve les restes à réaliser : Néant**
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2020 :**
 - ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 14 734.14 €
 - ◆ Un déficit d'investissement de : - 1 248.33 €
 - ◆ Soit un résultat final de : + 13 485.81 €
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit :**
 - ◆ Déficit reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001), au BP 2021 Soit : - 1 248.33 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit :**
 - ◆ Excédent reporté en section d'investissement (recettes compte 1068), au BP 2021, Soit : 1 248.33 €
 - ◆ Excédent reporté en section de fonctionnement (recettes chapitre 002), au BP 2021 Soit : 13 485.81 €

➤ **Espace Violay 1004 :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2020	/	65 233.33 €
- Dépenses 2020	124 997.61 €	25 125.33 €
=Résultat 2020	-124 997.61 €	40 108.00 €
Résultat 2020	-124 997.61 €	40 108.00 €
+Résultat reporté 2019	77 927.19 €	7 592.72 €
=Résultat de clôture	-47 070.42 €	47 700.72 €
+ Restes à réaliser :	/	/
<i>Recettes</i>		
<i>Dépenses</i>		
= Résultat Final	-47 070.42 €	47 700.72 €

LE CONSEIL MUNICIPAL : : POUR : 12/14 – ABSTENTIONS : 2 (BLANCHARD Valérienne et LAURENT Maël)

- **Approuve le compte de gestion 2020 proposé par le trésorier.**

- **Approuve les restes à réaliser** : Néant
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2020** :
 - ◆ Un déficit d'investissement de : - 47 070.42 €
 - ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 47 700.72 €
 - ◆ Soit un résultat final : + 630.30 €
- **Affecte le résultat d'investissement comme suit** :
 - ◆ Déficit d'investissement reporté en section d'investissement (déficit chapitre 002), au BP 2021 Soit : 47 070.42 €
- **Affecte le résultat de fonctionnement comme suit** :
 - ◆ Excédent reporté en section d'investissement (recettes compte 1068), au BP 2021, Soit : 47 070.42 €
 - ◆ Excédent reporté section de fonctionnement (recettes chapitre 002), au BP 2021, Soit : 630.30 €.

➤ **Lotissement « Les Violettes » :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2020	134 673.27 €	135 187.01 €
- Dépenses 2020	/ €	145 090.17 €
=Résultat 2020	134 673.16 €	-9 903.16 €
Résultat 2020	134 673.16 €	-9 903.16 €
+Résultat reporté 2019	-134 673.16 €	92 030.30 €
=Résultat de clôture	/	82 127.14 €
+ Restes à réaliser :		
= Résultat Final	/	82 127.14 €

LE CONSEIL MUNICIPAL : (POUR : 14/14)

- **Approuve le compte de gestion 2020** proposé par le trésorier.
- **Approuve les restes à réaliser** : Néant
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2020** :
 - ◆ Excédent de l'opération : 82 127.14 €

➤ **Zone artisanale « Les 4 croix » :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2020	/	/
- Dépenses 2020	/	/
=Résultat 2020	0.0	0.0
Résultat 2020		
+Résultat reporté 2019	- 28 740.54 €	/
=Résultat de clôture	- 28 740.54 €	/
+ Restes à réaliser :		
= Résultat Final	- 28 740.54 €	/

LE CONSEIL MUNICIPAL : (POUR : 14/14)

- **Approuve le compte de gestion 2020** proposé par le trésorier.

- **Approuve les restes à réaliser : Néant**
- **Arrête le résultat de clôture du compte administratif 2020 :**
 - ◆ Constate qu'il n'y a pas eu d'opération au cours de l'exercice
 - ◆ Constate un déficit d'investissement de 28 740.54 €

➤ **CCAS :**

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recettes 2020	/	50 576.69 €
- Dépenses 2020	881.68 €	53 787.40 €
=Résultat 2020	- 881.68 €	-3 210.71 €
Résultat 2020		- 3 210.71 €
+Résultat reporté 2019	13 909.57 €	3 640.02 €
=Résultat de clôture	13 027.99 €	429.61 €
+ Restes à réaliser :		
= Résultat Final	13 027.99 €	429.61 €

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

Donne un avis favorable aux décisions ci-dessous :

- **Compte de gestion 2020 proposé par Mr le Trésorier.**
- **Arrêt du résultat de clôture du compte administratif 2020 :**
 - ◆ Un excédent d'investissement de : + 13 027.99 €
 - ◆ Un excédent de fonctionnement de : + 429.61 €
 - ◆ Un résultat final de : + 13 457.60 €
- **Affectation du résultat d'investissement comme suit :**
 - ◆ Excédent reporté en section d'investissement (dépenses chapitre 001), au BP 2021, Soit : 13 027.99 €
- **Affectation du résultat de fonctionnement comme suit :**
 - ◆ Excédent reporté en section de fonctionnement (compte 002 en recettes) : au BP 2021, Soit : 429.621 €

3- Délibération : Clôture du budget ZA « Les 4 Croix »

La ZA des 4 Croix a été rétrocédée à la commune en 2020. Or la commune n'a plus la compétence « économie » puisqu'elle a été transférée aux communautés de communes par la loi NOTRe. Ces parcelles seront donc réintégrées au budget général de la commune en tant que « terrains à vendre » et non pas « zone d'activités ». Pour ce faire, la partie raccordement électrique réalisée par le SIEL, d'un montant de 13 351 € sera également réintégrée en dépenses au prochain budget primitif. Il convient donc de clôturer ce budget.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4 - Délibération : Clôture du budget Lotissement « Les Violettes »

La tranche 1 du lotissement les Violettes ayant été terminée, il convient de clôturer ce budget et de ce fait, de réintégrer la somme correspondante dans le budget général de la commune, soit un bénéfice de 82.000 € environ.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5 **Délibération** : Actualisation de la délibération concernant les **indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)**

A la demande de la trésorerie, il convient de réactualiser la délibération concernant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Tous les agents communaux peuvent être appelés, à la demande du maire, à effectuer des heures en dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail. Ces heures supplémentaires sont en général récupérées mais elles peuvent être payées dans certains cas par le biais de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS). Ainsi les agents publics des catégories B et C (de la filière administrative et/ou de la filière technique) dont les fonctions ou missions impliquent, le cas échéant, la réalisation effective d'heures supplémentaires dans le cadre de certaines tâches (exemple : travaux de déneigement, travaux urgents de voirie, etc) peuvent en bénéficier dans la limite d'un contingent mensuel de 25 heures (sauf circonstances exceptionnelles).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6 **Délibération** : **Assainissement centre bourg** : Demande de subvention au Département
Un dossier est en cours par SUEZ afin de solliciter les demandes subventions. Les voies concernées sont la rue de la Chapelle, rue St Roch et la route du Chêne.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7 **Délibération** : **Assainissement + Eau pluviale** : Il s'agit de déposer le même dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre du plan de relance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8 **Questions diverses**

Conseil d'école : certains parents se sont étonnés que l'achat de la licence IV du bar ait fait l'objet d'une décision modificative en prenant le budget sur les repas de la cantine non payés pendant le confinement, et que ce montant n'ait pas été utilisé pour payer l'augmentation des tickets repas.

Mme le Maire fait savoir que l'achat de la licence IV a, en fait, été réglé sur le compte 2051 en investissement sur lequel il y avait suffisamment de crédits et qui n'a rien à voir avec la cantine. Il avait été effectivement prévu de réaliser un virement du fonctionnement sur l'investissement, mais sur avis de la trésorerie, c'est le compte 2051 qui a été débité. Quoiqu'il en soit, le budget de la cantine n'est qu'un budget de transition puisque la commune règle les repas auprès de la maison de retraite.

Mme le Maire rappelle que le logiciel a été intégralement payé par la commune. Seul le fonctionnement est facturé aux parents à raison d'une augmentation de 0,20 € par repas. Toutefois, il convient de relativiser cette augmentation puisqu'elle aurait du être de 0,05 € par l'EHPAD. Mme le Maire rappelle également que suite au COVID et aux recommandations sanitaires du gouvernement, la cantine a du être déplacée à l'Espace Violay 1004, ce qui occasionne des frais supplémentaires de chauffage et de fonctionnement (nettoyage, etc..). Elle fait remarquer que l'Espace Violay 1004, qui a rencontré un certain nombre de critiques par le passé, prouve aujourd'hui toute son utilité car sans cet espace, il aurait été impossible d'accueillir les enfants à la cantine avec toutes les normes sanitaires exigées par la crise du COVID.

EHPAD :

Signature du CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) prévue prochainement avec l'ARS et le Département. Ce CPOM accorde des moyens supplémentaires pour le fonctionnement de l'EHPAD, à savoir : Un poste d'ASH déjà mis en place en 2020, des augmentations de travail pour les postes de psychologue et éducateur, ainsi qu'un poste d'ASH supplémentaire au 1^{er} janvier 2021. Une revalorisation de 2% est accordée par le Département pour l'hébergement.

Travaux d'agrandissement : le Département a donné son accord de principe sur le projet avec une extension sur le parking derrière l'église pour créer 5 chambres supplémentaires sur 2 étages. Cette extension permettra la réorganisation des chambres existantes en proposant 16

chambres simples au lieu de 9 actuellement. Ce projet permettra également d'assainir ce côté de l'établissement au niveau de l'écoulement des eaux de pluie provenant du parking, qui envahissent régulièrement la salle d'évolution. Une passerelle d'évacuation pmr sera installée au niveau du parking pour le 2d étage.

COVID : Si la première vague avait épargné l'EHPAD, ce ne fut pas le cas de la seconde qui a touché 98% des résidents et 70% du personnel. Un grand merci au personnel et au Dr Barbu pour la gestion de cette crise. La vaccination est actuellement en cours : les nouveaux résidents ont été tous vaccinés et les résidents qui avaient été contaminés ne seront vaccinés quant à eux, que 3 mois après. Les visites continuent sur RV mais les repas sont tous pris en salle de restaurant comme avant et les animations ont également repris.

Eglise : les travaux se poursuivent et devraient se terminer fin mars.

Lotissement les Violettes : le permis d'aménager a été déposé. Mme le Maire souhaite qu'il soit accordé rapidement compte tenu du fait qu'une nouvelle loi sur la réglementation écologique sera applicable d'ici le 1^{er} juillet et aura pour conséquence d'augmenter le coût des constructions de 5 à 13%. Pour l'instant, 5 lots sur les 6 ont été retenus.

« GRENELLE ENVIRONNEMENT »

Mme le Maire proposera prochainement une réflexion sur les changements climatiques qui nous attendent et qui modifieront durablement et drastiquement nos façons de vivre à l'avenir. Il conviendrait donc de mettre en place ce grenelle avec les thématiques de l'eau (sources et pluies), de l'habitation, des énergies renouvelables, de l'agriculture et de la gestion des forêts.

M. Guy PERRIER demande si le barrage a changé de propriétaire. Effectivement, le nouveau propriétaire est la Roannaise de l'eau du fait de la fusion avec le syndicat du Gantet. Un diagnostic du site est en cours actuellement. Pour le moment l'eau est toujours utilisée par les communes concernées.

Dates des prochaines Réunions du Conseil Municipal 2021 :

30 mars
4 mai
15 juin
20 juillet
21 septembre
26 octobre
7 décembre

Le secrétaire de séance :
David BISSAY,



Fait en Mairie, le 23 février 2021,
Le Maire,
Véronique CHAVEROT.

